



Procès-verbal de l'AGE du 18 avril 2026

Procès-verbal Assemblée générale extraordinaire (AGE)

Samedi 18 avril à 13h00

**En mode hybride sur Teams
Et au Centre de solidarité lesbienne
4126 rue Saint-Denis, Bureau 301
Montréal, H2W 2M5**

Proposition d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
 2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée
 3. Vérification du quorum et de la conformité de l'avis de convocation
 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 5. Point d'informations
 - 5.1. Processus de réflexion stratégique
 - 5.2. Mode décisionnel
 6. Présentation de la mission, de la vision et des valeurs
 7. Adoption de l'énoncé de mission
- Pause*
8. Adoption de l'énoncé de vision
 9. Adoption de l'énoncé de valeurs
 10. Levée de l'assemblée

Membres présent·es :

Alexandra Charrier

Adresse géographique :
4126 Saint-Denis, Bureau 301
Montréal (Québec), H2W 2M5

Téléphone : 514-526-2452
Courriel : info@solidaritelesbienne.qc.ca
Web : www.solidaritelesbienne.qc.ca

Aeme Benali
Ariane Bujold (travailleuse)
Aud Langelier (travailleuse)
Audrey Mantha (travailleuse)
Auguste Labelle
Camille d'Albronn-Alexandre
Marine Desjardins
Caro Dieumegarde (stagiaire)
Charlie Malo
Claire Laberge
Clarisse Sheka Mudimbi
Doba Marielle Gbeli
Eden Giguère (en ligne)
Hassana Garba Djibo (En ligne)
Hind Fazari
Hubert Boucher
Jeanne Massé-Vanasse
Josh Parini
Juno Desjardins (travailleur)
Korotum Dosso
Lina Zocchi (stagiaire)
Mariá Mendéz
Marie-Pierre Nadeau
Mathilde Leprince
Nathoui Émond (en ligne)
Ndèye Fatou Seye
Pyard Poulin
Ruffine Zadehi
Sandie Barrière (travailleuse)
Sandra Ercolano
Solveil Dujardin (stagiaire)
Stéphanie Riopel
Suzie Bordeleau (travailleuse)
Wolfgang Kayitalire (travailleur)
Invitées : Louisa Saint-Joseph, Marie-Mythzy Larrieux, Laura Causette Tsagué Metago

1. Ouverture de l'assemblée

Audrey souhaite la bienvenue aux membres.

RÉS-20260418-01 : Il est proposé d'ouvrir l'assemblée générale annuelle à 13 h 04.

Proposé par Ariane Bujold

Appuyé par Aeme Benali

Adopté à l'unanimité

2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée

RÉS-20260418-02 : Il est proposé de nommer Louisa Joseph à la présidence d'assemblée et Auguste Labelle à titre de secrétaire d'assemblée.

Proposée par Ariane Bujold
Appuyée par Mathilde Leprince
Adopté à l'unanimité

3. Vérification du quorum et de la conformité de l'avis de convocation

Le quorum est constitué des membres présentes. L'avis de convocation a été envoyé le 7 avril dernier et est jugé conforme.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

RÉS-20260418-03 : Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposée par Pyard Poulin
Appuyée par Jeanne Massie-Vanasse
Adopté à l'unanimité

5. Point d'informations

5.1. Processus de réflexion stratégique

Voir le document partagé aux membres.

5.2. Mode décisionnel

Audrey Mantha explique le mode décisionnel conformément aux statuts et règlements de l'organisme :

Article 12.9 Les décisions sont prises à majorité simple, sauf pour les dispositions des présents statuts où le 2/3 des voix est nécessaire pour les amender.

Ainsi, l'adoption de la vision et des valeurs de l'organisme nécessitera une majorité simple (50%+1 des membres présentes). L'adoption de la mission nécessitera l'appui de 2/3 des voix des membres présentes.

6. Présentation de la mission, de la vision et des valeurs

Mission

Initialement fondé pour intervenir en violence conjugale dans les relations lesbiennes, le CSL a aujourd'hui pour mission d'offrir du soutien et de l'accompagnement pour et par les communautés lesbiennes et lesboqueers en s'appuyant sur une analyse féministe intersectionnelle et une approche anti-oppressive.

Vision

Créer des espaces accueillants, solidaires et inclusifs qui contribuent au sentiment d'appartenance et au bien-être global des communautés lesbiennes et lesboqueers.

Valeurs

- **Accessibilité** : Pratiques favorisant l'accessibilité physique et symbolique de nos services en diminuant les obstacles matériels, organisationnels et culturels qui limitent la participation sociale.
- **Autodétermination** : « Réfère au droit et à l'habileté de diriger sa propre vie, à faire des choix et à prendre des décisions qui vont améliorer sa qualité de vie ».
- **Empouvoirement (*empowerment*)** : Approche permettant la reprise de pouvoir et de liberté à un groupe de personnes opprimées. Redonne la possibilité à une personne ou un groupe de choisir pour soi-même.
- **Justice sociale** : « Principe politique et moral qui a pour objectif une égalité des droits et une solidarité collective qui permettent une distribution juste et équitable des richesses, qu'elles soient matérielles ou symboliques, entre les différents membres de la société ».
- **Solidarité** : « Rapport existant entre des personnes qui, ayant une communauté d'intérêts, sont liées les unes aux autres ».

7. Adoption de l'énoncé de mission

Proposition initiale

Initialement fondé pour intervenir en violence conjugale dans les relations lesbiennes, le CSL a aujourd'hui pour mission d'offrir du soutien et de l'accompagnement pour et par les communautés lesbiennes et lesboqueers en s'appuyant sur une analyse féministe intersectionnelle et une approche anti-oppressive.

Les membres sont invité·es à partager leurs réflexions sur la proposition initiale.

Amendement 1

Le CSL a pour mission d'offrir du soutien et de l'accompagnement pour et par les communautés lesbiennes et lesboqueer en s'appuyant sur une analyse féministe intersectionnelle, une approche anti-oppressive et une expertise en violence entre partenaires intimes.

Proposé par Ariane Bujold

Appuyé par Audrey Mantha

Adopté par vote.

Pour (25/32); Contre (6/32); Absention (1/32)

Amendement 2

Modifier « violence entre partenaires intimes » pour « violence dans les relations intimes »

Proposé par Jeanne Massie-Vanasse

Appuyé par Hubert Boucher

Amendement rejeté.

Pour (5/33); Contre (16/33); abstention (12/33)

Amendement 3

Retirer « lesbiennes » et conserver seulement « lesboqueers ».

Proposé par Aeme Benali

Appuyé par Mathilde Leprince

Amendement rejeté.

Pour (4/33); Contre (24/33); Abstension (5/33)

Amendement 4

Modifier « lesbiennes et lesboqueers » pour « lesbiennes/lesboqueers ».

Proposé Mathilde Leprince

Appuyé Hind Fazari

Amendement accepté.

Pour (25/30); Contre (1/30); absentions (4/30)

Mission finale

RÉS-20260418-04 : Le CSL a pour mission d'offrir du soutien et de l'accompagnement pour et par les communautés lesbiennes/lesboqueers en s'appuyant sur une analyse féministe intersectionnelle, une approche anti-oppressive et une expertise en violence entre partenaires intimes

8. Adoption de l'énoncé de vision

RÉS-20260418-05 : Il est proposé d'adopter la vision suivante : Créer des espaces accueillants, solidaires et inclusifs qui contribuent au sentiment d'appartenance et au bien-être global des communautés lesbiennes/lesboqueers.

Proposé par Pyard Poulin

Appuyé par Josh Parini

Adopté par vote.

Pour (30/31); Contre (1/31); Abstention (0/31)

9. Adoption de l'énoncé de valeurs

RÉS-20260418-06 : Il est proposé d'adopter les valeurs suivantes : Accessibilité – Autodétermination – Empouvoirement (*empowerment*) – Justice sociale – Solidarité

Proposé par Josh Parini

Appuyé par Camille d'Albronn-Allexandre

Adopté à l'unanimité

10. Levée de l'assemblée

RÉS-20260418-07 : Il est proposé de lever la séance de l'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2026 à 16h09.

Proposé par Claire

Appuyé par Sandie

Adopté à l'unanimité

VISION/ MISSION CSL



Avec la collaboration des membres du CSL

Résumé des rencontres de réflexion stratégique

POURQUOI UNE REFLEXION STRATÉGIQUE ?

Le CSL souhaite actualiser la mission, la vision et les valeurs de l'organisme afin que cela reflète les pratiques de l'organisme et les besoins de ses membres.

Une réflexion stratégique permet d'établir une base commune pour ensuite évaluer et établir des priorités et faciliter la prise de décisions éclairées et collectives sur le futur de l'organisation.

Le comité conseil:

Constitué d'un.e membre du CA et des membres de l'équipe, le Comité Conseil avait le rôle de suivre la démarche de réflexion stratégique et de conseiller les consultantes. **Il y a eu 5 rencontres de comités**

Les phases de la démarche

8 octobre 2025

Atelier Vision/mission avec les membres de l'équipe.
L'équipe a répondu aux questions suivantes:

- Que fait l'organisme?
- Quels sont les besoins des membres ?
- Quel groupe est présent.es au sein de l'organisme ?

Cela nous a permis d'avoir un portrait de l'organisme.

29 novembre 2025

Atelier vision/mission avec les membres.
Les membres ont répondu aux questions suivantes:

- Qui fait partie de l'organisme?
- Quels sont les objectifs du CSL?
- Pourquoi viens-tu au CSL ?
- Qu'est-ce que vous aimeriez que le CSL fasse et qu'il ne fait pas présentement?
- Si nous pouvions UNIQUEMENT faire trois changements, quels seraient ces changements ?

Cela nous a permis de stimuler la réflexion collective sur la vision et la mission

26 février 2026

Atelier valeurs avec les membres pour établir les valeurs pertinentes et communes pour effectuer la mission du CSL

Cela nous a permis de mettre en évidence les valeurs communes suivantes:

- **Accessibilité**
- **Empouvoirement (empowerment);**
- **Justice sociale;**
- **Solidarité.**

31 mars et 7 avril 2026

Session de travail avec les membres de l'équipe du CSL pour rédiger les propositions de l'AGE à l'aide des résultats des ateliers.

Cela nous a permis d'élaborer une proposition de vision et mission.

VISION/ MISSION CSL



Avec la collaboration des membres du CSL

Résumé des rencontres de réflexion stratégique

Pourquoi une AGE ?

Une assemblée générale extraordinaire (AGE) peut être convoquée lorsqu'une question importante nécessite une discussion officielle des membres ou lorsque la loi impose qu'une décision soit prise en AGE plutôt qu'en AGA.

Cette AGE est organisée pour adopter la nouvelle vision, mission et les valeurs du CSL, conformément à ses statuts et règlements.

Les points de convergence

Les points communs qui sont ressortis lors des différents ateliers sont les suivants:

- La création d'un espace communautaire et sécuritaire;
- Le sentiment d'appartenance;
- L'importance de la sensibilisation;
- Mettre de l'avant les pratiques anti-oppressives;
- L'entraide et le soutien;
- Les services d'aide individuelle et de groupes;
- Les diverses activités au sein du CSL;
- Outiller les personnes;
- Les échanges; pouvoir discuter des expériences vécues ;
- L'accessibilité;
- La solidarité;
- La communauté.



Vision:

La vision c'est le but commun d'un organisme. Ce qui nous oriente. Notre futur idéal.

Mission

La mission d'une organisation, c'est sa raison d'être.
Quels sont nos objectifs? Pour qui notre organisme existe-t-il?

Valeurs

Les valeurs représentent les principes qui guident un organisme.
Comment agissons-nous?



Mot de remerciement aux membres

**Merci de votre engagement et de votre implication.
Votre passion a été ressentie lors de chaque rencontre.**